



# Bulletin Officiel

N° 3700 Mercredi 06 Octobre 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DU CMF

#### AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

HELION CAPITAL 2

#### AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP VALEURS MIXTES 2

FCP HÉLION MONEO 2

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2010-2 » 3-4

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2010-2 » 5-7

#### CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AXIS CAPITAL GESTION 7

#### COMMUNIQUE DE LIQUIDATION

FCP SECURAS 8

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

**COMMUNIQUE DU CMF**

**AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 22 septembre 2010, a décidé d'octroyer l'agrément suivant :

**Hélion Capital**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.  
Siège social : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Hélion Capital a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la nomination de M. Anis Ben Younes en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne.

2010 - AC - 31

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 22 septembre 2010, d'agrérer le fonds suivant :

**FCP VALEURS MIXTES**

Fonds Commun de Placement  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
Siège social : Immeuble Integra-Centre Urbain Nord Tunis

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP VALEURS MIXTES» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

2010 - AC - 33

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 22 septembre 2010, d'agrérer le fonds suivant :

**FCP HÉLION Monéo**

Fonds Commun de Placement  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
Siège social : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Hélion Capital et la BIAT ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type obligataire, dénommé «FCP HÉLION Monéo» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

2010 - AC - 32

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **EMPRUNT OBLIGATAIRE «Tunisie Leasing 2010-2»**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing tenue le 03 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 MDT dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 26 août 2010 a décidé l'émission un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et entre 4,9% et 5,75% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,75% brut l'an pour le taux variable et 5,375% brut l'an pour le taux fixe.

**Dénomination de l'emprunt :** « Tunisie Leasing 2010/2»

**Montant :** 30.000.000 de dinars divisés en 300.000 obligations.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions ; soit le 17/11/2010.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 5,375% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 14 septembre 2010, qui est égale à 4,2750%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,375% l'an pour le présent emprunt.

**Durée totale :** Les obligations «TUNISIE LEASING 2010-2» sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,804 années.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **19/10/2010** et clôturées sans préavis au plus tard le **17/11/2010**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit **17/11/2010**.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/11/2015**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 novembre** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **17/11/2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **19/10/2010** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la société :** En date du 22 avril 2010, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ avec perspective d'évolution stable à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 27/09/2010.

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à un taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0714** du **5 octobre 2010** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **5 octobre 2010** sous le n° **10-013** sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, sis au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène, de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, sis au Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de tous les intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

### VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2010-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 25 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Le Conseil d'Administration du 26 juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 MDT aux conditions explicitées ci-après.

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2010/2»

**Montant :** 30.000.000 de dinars divisés en 300.000 obligations.

**Prix d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit cent dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- Taux annuel brut de 5,375% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2010 qui est égale à 4,275% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe):** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,375% l'an pour le présent emprunt.

**Durée totale :** Les obligations « CIL 2010/2 » seront émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,804 années.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 18 octobre 2010 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **3 novembre 2010**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15 décembre 2010**, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au 15 décembre 2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **3 novembre 2010** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **3 novembre 2010**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 3 novembre 2015.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **3 novembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **3 novembre 2011** et le premier paiement en intérêts le **3 novembre 2011**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18 octobre 2010**, aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la société :** Le 16 avril 2010 Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing comme suit : 'BBB (tun)' pour la note à long terme, avec perspective d'évolution 'Stable', et 'F3 (tun)' pour la note à court terme.

**Notation de l'emprunt :** L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB (tun) avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 27 septembre 2010.

**Cotation en bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2010/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2010/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à un taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 10-0713 du 1<sup>er</sup> octobre 2010, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 22 juin 2010 sous le n° 10-007 et de son actualisation enregistrée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010 sous le n°10-007/A001 sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en Bourse sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

2010 - AS - 970

**AXIS Capital Gestion**

*Société de Gestion des OPCVM*

*Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS*

**CHANGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AXIS Capital Gestion a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la nomination de Monsieur Karim Mimita en qualité de Directeur Général d'AXIS Capital Gestion, en remplacement de Monsieur Anis Ayachi.

2010 - AS - 972

## AVIS DES SOCIETES

### FCP SECURAS

#### Fonds Commun de Placement

Régi par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59

Agrément du CMF n° 5-2007 du 8 mai 2007

Siège social du gestionnaire : 34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

STB MANAGER informe le public et les porteurs de parts qu'elle a obtenu l'agrément du CMF en date du 22/09/2010 pour la liquidation de FCP SECURAS.

A cet effet, les demandes de souscriptions et rachats ne seront plus acceptées.

2010 - AS - 974

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 06 OCTOBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,583%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,582%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,580%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,579%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,578%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,577%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,577%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,575%	997,671
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,575%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,635%	1 018,016
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,742%	1 005,383
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,805%	1 035,403
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,859%	1 083,016
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,885%	1 112,490
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,948%	1 077,980
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,031
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 079,709
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,337
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 107,307
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,944

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,193	134,204		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,666	11,667		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,204	1,205		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,328	32,331		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,457	44,461		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	177,515	176,063		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	744,895	739,997		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	152,735	150,832		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	138,046	136,823		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	121,740	120,967		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	121,350	120,408		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	120,718	119,471		
13 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	100,555	100,262		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
14 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 310,343	1 315,500		
15 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 280,404	2 294,264		
16 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	129,043	130,508		
17 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	126,781	127,895		
18 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 143,860	1 143,680		
19 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	136,730	139,365		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	169,830	171,066		
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,887	16,033		
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 940,756	5 940,473		
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 709,927	6 706,002		
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,473	2,508		
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,937	1,955		
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,220	1,240		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
27 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,314	107,324
28 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,631	103,642
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,211	104,221
30 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,118	102,129
31 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,889	102,900
32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,277	106,286
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,963	102,974
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,036	103,047
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,190	103,200
36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,991	105,001
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,014	102,025
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,367	103,378
39 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,202	103,212
40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,241	105,251
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,296	105,305
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,962	101,971
43 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,108	102,118
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,480	103,490
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,537	101,548
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,363	105,372
47 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,376	103,385
48 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,836	101,846
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,689	103,700
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,930	103,939
51 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,228	101,238

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,453	10,454
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,109	103,120
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,061	101,128
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	80,255	79,867
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	170,326	168,921
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 703,516	1 689,147
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	117,967	117,476
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	128,343	127,619
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	111,170	110,037
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	17,069	17,024
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	296,873	295,228
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	56,755	56,202
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 443,815	2 418,956
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	83,399	82,936
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	60,741	60,489
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	106,701	106,371
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	119,326	118,607
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	118,559	117,819
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,983	11,961
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,229	13,188
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,981	17,864
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,885	18,739
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	13,505	13,368
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	142,708	141,188
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	140,423	139,333
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	133,835	132,743
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	22,574	22,337
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	104,652	104,793
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	111,971	111,476
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	161,813	163,725
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,730	10,777
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	130,006	132,294
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,755	119,064
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	186,048	187,582
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,203	162,884
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,308	139,446
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 885,564	11 059,674
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	185,303	190,496
91	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 549,980	1 586,220
92	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	112,575	112,241
93	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	113,089	112,948
94	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 533,506	10 646,773

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS